



18 mars 2019

(19-1673)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>AFRIQUE DU SUD</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Department of Trade and Industry</i> (Ministère du commerce et de l'industrie)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Produits de viande en conserve/contenants hermétiquement scellés (produits commercialement stériles ou pasteurisés/semi-conserves)
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: <i>Amendment of the Compulsory Specification for Canned Meat Products</i> (Modification de la spécification obligatoire concernant les produits de viande en conserve) - VC8019. Langue(s): anglais. Nombre de pages: 10 https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/ZAF/19_1487_00_e.pdf
6. Teneur: La spécification obligatoire notifiée dispose que les produits de viande en conserve destinés à la consommation humaine et à la vente devront être conformes à ses prescriptions et à celles énoncées dans la dernière édition de la Norme nationale sud-africaine (SANS) 1675 applicable à la fabrication, à la production, à la transformation et au traitement des produits couverts par cette spécification. Les prescriptions en matière d'hygiène et en matière de contamination chimique et microbiologique applicables au produit ainsi que les prescriptions applicables au personnel des établissements d'emballage devront être conformes à celles énoncées dans la dernière édition de la Norme SANS 1675.
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input checked="" type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté): Code d'usages - Principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969) <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques):

<p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP):</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
<p>9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Norme nationale sud-africaine (SANS) 1675:2018 applicable à la fabrication, à la production, à la transformation et au traitement des produits de viande en conserve (disponible en anglais)</p>
<p>10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): après prise en compte de toutes les observations.</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): après prise en compte de toutes les observations.</p>
<p>11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input checked="" type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa):</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
<p>12. Date limite pour la présentation des observations: <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 17 mai 2019</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>National Regulator for Compulsory Specifications (NRCS) Private Bag X25 Brooklyn 0075 maphuti.kutu@nrcs.org.za +27 12 4828930</p>
<p>13. Texte(s) disponible(s) auprès de: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>National Regulator for Compulsory Specifications (NRCS) Private Bag X25 Brooklyn 0075 maphuti.kutu@nrcs.org.za +27 12 4828930</p>